CATHERINE VIGNE

COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE DE VERSAILLES

ASSOCIATION « A SUIVRE »

35 Boulevard Saint-Martin
75003 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE 2021

ESPACE LAFAYETTE
33, AVENUE DES ÉTATS-UNIS - 78032 VERSAILLES CEDEX
TÉL : 01 39 07 48 91 - FAX : 01 39 02 12 88 - E-MAIL : catherine.vigne@cabinetvigne.fr
SIRET 391 707 395 00037 - CODE APE 6920 Z
Membre d'une Association Agréée. Le règlement des honoraires par chèque est accepté.

CATHERINE VIGNE

COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE DE VERSAILLES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31.12.2021

Aux membres de l'Association « A SUIVRE »

35 Boulevard St Martin

75003 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'Association « A SUIVRE » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptable français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes ,sur la période du 01.01.2021 à la date d'émission des rapports.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice.En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises , particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir.Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

ESPACE LAFAYETTE
33, AVENUE DES ÉTATS-UNIS - 78032 VERSAILLES CEDEX
TÉL : 01 39 07 48 91 - FAX : 01 39 02 12 88 - E-MAIL : catherine.vigne@cabinetvigne.fr
SIRET 391 707 395 00037 - CODE APE 6920 Z
Membre d'une Association Agréée. Le règlement des honoraires par chèque est accepté.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R 823-7 du code de commerce relatives à la justification des appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

J'ai effectué des contrôles approfondis sur la correcte affectation des subventions reçues par l'association au regard de leur objet défini dans le cadre des conventions annuelles et pluriannuelles avec les organismes concernés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux membres

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes , le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Une description plus détaillée de mes responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Versailles, le 11 mai 2022



CATHERINE VIGNE

COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE DE VERSAILLES

Annexe :description détaillé des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non -détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur des éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

ESPACE LAFAYETTE
33, AVENUE DES ÉTATS-UNIS - 78032 VERSAILLES CEDEX
TÉL : 01 39 07 48 91 - FAX : 01 39 02 12 88 - E-MAIL : catherine.vigne@cabinetvigne.fr
SIRET 391 707 395 00037 - CODE APE 6920 Z

Membre d'une Association Agréée. Le règlement des honoraires par chèque est accepté.

S. E. C. A.
SOCIETE EUROPEENNE DE COMMISSARIAT ET D'AUDIT

ASS A SUIVRE

35 boulevard Saint-Martin

75003 PARIS

COMPTES ANNUELS AU : 31 décembre 2021

SOMMAIRE

ASS A SUIVRE

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

Bilan Actif	**3**
Bilan Passif	**4**
Compte de Résultat	**5**
Annexes	**7**

BILAN ACTIF

ASS A SUIVRE

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

ACTIF	Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021			01/01/2020 au 31/12/2020
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techn., matériel et outil. ind.	5 774	3 486	2 288	1 240
Autres	11 258	9 626	1 632	1 865
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
TOTAL (I)	**17 032**	**13 112**	**3 920**	**3 105**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes ratt.				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	24 706		24 706	24 117
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	170 709		170 709	151 696
Charges constatées d'avance				
TOTAL (II)	**195 416**		**195 416**	**175 813**
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	**212 448**	**13 112**	**199 336**	**178 918**

BILAN PASSIF

ASS A SUIVRE

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

PASSIF		Du 01/01/2021 au 31/12/2021	Du 01/01/2020 au 31/12/2020
FONDS PROPRES			
Fonds propres sans droit de reprise			
Fonds propres statutaires			
Fonds propres complémentaires			
Fonds propres avec droit de reprise			
Fonds propres statutaires			
Fonds propres complémentaires			
Ecarts de réévaluation			
Réserves			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves pour projet de l'entité			
Autres			
Report à nouveau		104 998	103 019
Excédent ou déficit de l'exercice		3 790	1 978
	Situation nette (sous total)	*108 788*	*104 998*
Fonds propres consomptibles			
Subventions d'investissement		3 858	6 249
Provisions réglementées			
	TOTAL (I)	**112 647**	**111 247**
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés			16 620
	TOTAL (II)		**16 620**
PROVISIONS			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
	TOTAL (III)		
DETTES			
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		22 128	10 137
Dettes des legs ou donations			1 878
Dettes fiscales et sociales		22 462	26 257
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		2 099	3 779
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance		40 000	9 000
	TOTAL (IV)	**86 689**	**51 050**
Ecarts de conversion passif	**(V)**		
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	**199 336**	**178 918**

COMPTE DE RÉSULTAT

ASS A SUIVRE

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

	Du 01/01/21 au 31/12/21	Du 01/01/20 au 31/12/20
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	12 286	42 481
Dont parrainages	*6 692*	*8 100*
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	219 197	279 411
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		1 046
Utilisations des fonds dédiés	16 620	
Autres produits	6	32
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	**248 108**	**322 969**
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	120 400	143 523
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	1 798	2 560
Salaires et traitements	92 623	111 464
Charges sociales	21 635	34 647
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	2 060	3 151
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		16 620
Autres charges	7 553	12 415
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	**246 068**	**324 380**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	**2 040**	**-1 411**
PRODUITS FINANCIERS		
De participation	450	
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		511
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	**450**	**511**
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)		
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	**450**	**511**

COMPTE DE RÉSULTAT

ASS A SUIVRE

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

	Du 01/01/21 au 31/12/21	Du 01/01/20 au 31/12/20
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	**2 491**	**-900**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	2 391	2 879
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	**2 391**	**2 879**
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	504	
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	**504**	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	**1 887**	**2 879**
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	587	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	**250 949**	**326 358**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	**247 159**	**324 380**
EXCÉDENT OU DÉFICIT	**3 790**	**1 978**
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat	1 100	508
TOTAL	**1 100**	**508**
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	1 100	508
TOTAL	**1 100**	**508**
TOTAL	**3 790**	**1 978**

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021 dont le total est de 199 335,64 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un excédent de 3 790,37 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2021 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, et celles du règlement n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, qui réforme le règlement CRC 99-01.

Conformément aux nouvelles dispositions règlementaires de l'ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018, il convient de décrire :

L'objet social de l'entité :

Cette association a pour but l'organisation, la production et la promotion de spectacles vivants etd'activités culturelles, artistiques et éducatives, en France comme à l'étranger.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Matériel technique	3 à 5 ans
- Matérie de bureau	3 ans

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

MONTANT DES REMUNERATIONS ET AVANTAGES EN NATURE VERSES AUX CADRES DIRIGEANTS

Conformément à l'article 20 de la Loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, l'association est amenée à communiquer le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés ; Conformément à l'article L212-15-1 du Code du Travail, sont considérés comme ayant la qualité de cadres dirigeants, les cadres auxquels sont confiés des responsabilités dont l'importance implique une grande indépendance dans l'organisation de leur emploi du temps, qui sont habilités à prendre des décisions de façon largement autonome et qui perçoivent une rémunération se situant dans les niveaux les plus élevés des systèmes de rémunération pratiqués dans leur entreprise.

L'association ne compte qu'un seul cadre dirigeant rémunéré, en conséquence aucune rémunération et avantage en nature ne peuvent être communiqués, celà reviendrait à communiquer une information individualisée.

ENGAGEMENT DE RETRAITE

Au 31 décembre 2021, il n'existe aucun engagement de retraite de l'association A Suivre en matière d'indemnités en raison du départ à la retraite des membres de son personnel, car non significatif.

CRISE SANITAIRE

Les incidences de la crise sanitaire liée au COVID-19 sur l'activité de l'association A Suivre

L'année 2021, tout comme 2020, a été fortement impactée par la pandémie du Coronavirus. N'ayant que peu de visibilité quant à la faisabilité de l'organisation des spectacles dans l'espace public en début 2021, nous avons consacré la première partie d'année à proposer aux compagnies des périodes de résidences de création sans accueil public. Dès le mois de juin, les conditions sanitaires s'améliorant, nous avons programmé des spectacles qui n'avaient pas pu jouer en 2020 (reports) et d'autres de 2021. La programmation 2021 a été maintenue telle que nous l'avions imaginé, en s'adaptant au mieux aux différentes contraintes sanitaires : gérer les jauges public, prévoir des assises en respectant les distanciations physiques, mettre des barrières pour les espaces de jeu et accueil public, contrôler le pass sanitaire du public.

- les exonérations de charges sociales et les aides au paiement comptabilisés au 31 décembre 2021 sont de 30 476 €.

ANNEXES

ASS A SUIVRE

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

CADRE A	IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations	
			suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR	Frais d'établissement et de développement **TOTAL**			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles **TOTAL**			
CORPORELLES	Terrains			
	Constructions — Sur sol propre			
	Constructions — Sur sol d'autrui			
	Constructions — Inst. générales, agencts & aménagts construct.			
	Installations techniques, matériel & outillage industriels	3 920,74		1 853,25
	Autres immos corporelles — Inst. générales, agencts & aménagts divers			
	Autres immos corporelles — Matériel de transport			
	Autres immos corporelles — Matériel de bureau & mobilier informatique	10 236,67		1 021,66
	Autres immos corporelles — Emballages récupérables & divers			
	Immobilisations corporelles en cours			
	Avances et acomptes			
	TOTAL	14 157,41		2 874,91
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			
	Autres participations			
	Autres titres immobilisés			
	Prêts et autres immobilisations financières			
	TOTAL			
	TOTAL GENERAL	14 157,41		2 874,91

CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
		par virt poste	par cessions		
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop. **TOTAL**				
	Autres postes d'immob. incorporelles **TOTAL**				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions — Sur sol propre				
	Constructions — Sur sol d'autrui				
	Constructions — Inst. gal. agen. amé. cons				
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.			5 773,99	
	Autres immos corporelles — Inst. gal. agen. amé. divers				
	Autres immos corporelles — Matériel de transport				
	Autres immos corporelles — Mat. bureau, inform., mobilier			11 258,33	
	Autres immos corporelles — Emb. récupérables & divers				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	TOTAL			17 032,32	
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts & autres immob. financières				
	TOTAL				
	TOTAL GENERAL			17 032,32	

ANNEXES

ASS A SUIVRE

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
TOTAL					
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales agen. aménag.				
Inst. techniques matériel et outil. industriels		2 680,74	805,31		3 486,05
Autres immobs corporelles	Inst. générales agencem. amén.				
	Matériel de transport				
	Mat. bureau et informatiq., mob.	8 371,91	1 254,26		9 626,17
	Emballages récupérables divers				
TOTAL		11 052,65	2 059,57		13 112,22
TOTAL GENERAL		**11 052,65**	**2 059,57**		**13 112,22**

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
		Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement								
Fonds commercial								
Autres immobs incorporelles								
TOTAL								
Terrains								
Constr.	Sur sol propre							
	Sur sol autrui							
	Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage								
A. immo. corp.	Inst. gales, ag. am div							
	Matériel transport							
	Mat. bureau mobilier inf.							
	Emballages réc. divers							
TOTAL								
Frais d'acquisition de titres de participations								
TOTAL GÉNÉRAL								
Total général non ventilé								

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net a la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Primes de remboursement des obligations					

ANNEXES

ASS A SUIVRE

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

TABLEAU DE SUIVI DES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

Variation des fonds dédies issue de	À l'ouverture de l'exercice			Reports	Utilisations		Transferts	À la clôture de l'exercice	
	Montant global avant changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Impact du changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Montant global après changement de méthode lié à l'ANC 2018-06		Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
DRAC				3 745,00	3 745,00				
VILLE				9 364,00	9 364,00				
REGION				3 511,00	3 511,00				
TOTAL				**16 620,00**	**16 620,00**				

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts & dettes etbs de crédit (1)	à 1 an max. à l'origine				
	à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)					
Fournisseurs & comptes rattachés		22 128,00	22 128,00		
Personnel & comptes rattachés		5 700,00	5 700,00		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux		14 337,85	14 337,85		
Etat & autres collectiv. publiques	Impôts sur les bénéfices	587,00	587,00		
	Taxe sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, tax & assimilés	1 837,00	1 837,00		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés					
Groupe & associés (2)					
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)		2 099,24	2 099,24		
Dette représentative des titres empruntés					
Produits constatés d'avance		40 000,00	40 000,00		
TOTAUX		**86 689,09**	**86 689,09**		

Renvois
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exer.
(2) Montant divers emprunts, dett/associés

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Subvention complémentaire de la DRAC au titre du plan de relance d'un montant de 40 000 €, notifiée en septembre.

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	40 000,00
Financiers	
Exceptionnels	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	**40 000,00**

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 640,00
Dettes fiscales et sociales	8 050,00
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL DES CHARGES À PAYER	**19 690,00**

ANNEXES

ASS A SUIVRE

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

SUBVENTION D'EXPLOITATION

Nom du subventionneur	Motif de la subvention	Montant notifié N	Montant perçu N	Montant restant à percevoir en N+1	Montant perçu d'avance en N	Montant perçu d'avance en N-1
DRAC IDF	Relance programmation SV hors musique	40 000	40 000			
DRAC IDF	Résidence art de la rue et Ateliers de fabrication artistique	50 000	50 000			
PAC REGION IDF	Permanence artistique	45 000	30 980	14 020		
DAC VILLE DE PARIS	Fonctionnement Art'R	90 000	90 000			
DAC VILLE DE PARIS	Résilience	5 000	5 000			
URSSAF	Aide au paiement	17 519	17 519			
	TOTAL	**242 519**	**228 499**	**14 020**		